

Monsieur le Préfet, Monsieur le représentant du Président du Conseil Général, Monsieur le Directeur Académique, Mesdames, Messieurs les membres du CDEN,

Vous aurez constaté l'absence du plus grand nombre lors du CDEN initialement prévu le 12 juin dernier.

Nous avons demandé collégalement que ce CDEN ait lieu après les organes consultatifs que sont le CHSCTSD et le CTSD. Monsieur le directeur académique, vous l'avez refusé en arguant du fait que vous n'aviez aucune obligation de les réunir. Cela aurait été paradoxal pour une réforme qui se veut être réalisée dans la concertation. Nous avons tenté le dialogue, face à la surdité nous avons malheureusement dû utiliser la solution du boycott, insatisfaisante, afin que de fait, ce comité départemental se tienne après les organes consultatifs des personnels. Ce fameux dialogue qui à notre grand regret ne semble être qu'une façade tellement nous avons l'impression de ne pas être entendus. Des projets représentés à l'identique malgré des votes unanimes contre, des documents préparatoires arrivant hors délai, des difficultés occasionnées à certains représentants pour accéder à ces documents malgré des propositions effectuées. Ainsi, pour ce CDEN, les convocations sont-elles arrivées 46h avant sa tenue, les documents préparatoires ne sont toujours pas en possession du co-secrétaire départemental de la FSU, l'autre co-secrétaire ne les ayant eu que 2 jours avant la tenue de celui qui a été boycotté....

Nous espérons que ces difficultés cesseront et qu'enfin les moyens seront donnés aux représentants du personnel pour mener à bien leurs missions. Pour exemple, les membres du Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail Spécial Départemental (CHSCTS) n'ont, malgré de multiples demandes, pas encore eu accès aux documents nécessaires à un travail constructif du plan de prévention départemental. En effet, aucune transcription des registres santé et sécurité au travail des établissements n'est remontée au CHSCTSD, aucune des lettres de cadrage des assistants de prévention n'a été apportée à la connaissance du CHSCTSD. Il est temps que l'administration se plie à cette obligation inscrite dans le décret 82-453 du 28 mai 1982 modifié régissant les CHSCT de la fonction publique.

Par ailleurs, dans un contexte de crise économique qui perdure et s'accroît, la mise en place de politiques de rigueur et d'austérité en France et dans tous les pays d'Europe, a des conséquences dramatiques pour les salariés, les chômeurs et les retraités. La FSU revendique une autre répartition des richesses avec des services publics renforcés agissant comme levier pour l'égalité.

La Loi d'orientation et de programmation annoncée comme une grande priorité vient d'être votée. Pour autant, la rentrée 2013 ne marquera pas la rupture attendue.

La priorité au primaire ne peut pas se résumer à une réforme des rythmes précipitée, contestée et rejetée par la communauté éducative.

Cette loi doit se traduire par des avancées concrètes reconnaissant le travail et l'engagement des enseignants et permettant la réussite de tous les élèves. Cela passe aussi par la création des postes et recrutements nécessaires. La rentrée sera tendue notamment dans les départements déficitaires dont l'Orne devrait faire partie.

Cette rigueur budgétaire a des conséquences néfastes pour les élèves, leurs familles et leurs enseignants: augmentation du cours du transport scolaire pour les familles, baisse du pouvoir d'achat ayant des conséquences sur l'accès à la culture, aide aux élèves en difficulté en berne, formation des enseignants, absence de revalorisation du métier entraînant un manque de vivier.

Cette politique d'austérité voudrait faire peser encore une fois les efforts sur les salariés, les chômeurs et les retraités. Concernant les retraites, le rapport Moreau a envoyé un très mauvais signal et présage. S'il était repris, il constituerait une attaque frontale sur les droits des actifs et des retraités. Nous n'accepterons aucun nouveau recul. D'autres financements sont possibles pour permettre à tous les salariés et aux retraités du pays de bénéficier d'un système de retraite par répartition plus juste.